



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 19 février 2018

RAPPORT MODIFICATIF **N° CP/2018/060**

06030 – Manifestations, réceptions et événements

Proposition d'attribution de subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

Ajout de sommes laissées en blanc dans le corps du rapport et dans le projet de délibération

Corps de rapport

1. Attribution de subventions de fonctionnement

Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC 67

Cette association sollicite le renouvellement de la subvention de fonctionnement du Département au titre de l'exercice 2018 afin d'assurer la continuité de ses activités dans le Bas-Rhin.

Animé par des bénévoles, cet organisme a pour but le soutien moral et la défense des intérêts matériels et moraux des veuves et des veufs civils, des orphelins et de leurs familles, et défend leurs droits. Il œuvre au quotidien pour accueillir, écouter, informer et accompagner toute personne touchée par le veuvage et ses conséquences. Depuis 2013, l'association accompagne les familles d'orphelins dans leurs démarches administratives et leur apporte soutien et écoute.

L'association tient une permanence deux fois par semaine à Strasbourg et organise des sorties pour les veuves et veufs civils.

Les bénévoles de l'association sont formés pour apporter une aide psychologique au veuvage et au deuil, pour accueillir les personnes touchées par le deuil, pour connaître et expliquer la législation en terme de droit du veuvage et pour apporter soutien et écoute.

Le montant de la subvention sollicitée de la part du Département s'élève à de 800 €.

Depuis 1975, cette association bénéficie de subventions départementales. Depuis 2013, cette association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 768 € par an.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 700 €.

La présente action se fonde sur l'article L3214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence du Département en matière d'action sociale.

2 Organisation de manifestations

Lycée Jean Monnet

Le lycée Jean Monnet de Strasbourg organisera la 17^{ème} édition du Carrefour des formations du 13 au 15 février 2018 à Strasbourg.

Cette manifestation, un forum d'information, s'adresse prioritairement aux élèves de 3ème et de 2de. Ce Carrefour des métiers est destiné à faire découvrir les formations professionnelles et technologiques présentes sur Strasbourg, Obernai/Erstein et Molsheim.

Chaque année, le centre culturel Marcel Marceau accueille près de 2 500 visiteurs lors de ces journées qui permettent aux élèves d'affiner et de préciser leurs choix d'orientation.

Le budget prévisionnel se présente ainsi :

DEPENSES

Achat de fournitures	1 100,00 €
Frais de restauration et réception	1 600,00 €
<i>Communication</i>	1 900,00 €
Location de salle	<u>9 500,00 €</u>
TOTAL :	14 100,00 €

RECETTES

Région	3 100,00 €
Département du Bas-Rhin	1 500,00 €
Eurométropole de Strasbourg	<u>9 500,00 €</u>
TOTAL :	14 100,00 €

Une participation financière de 1 500 € est sollicitée de la part du Département.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Projet de délibération

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC 67 (subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018) : 700 €.

- Lycée Jean Monnet (17ème édition du Carrefour des formations du 13 au 15 février 2018 à Strasbourg) : 1 000 €.



Commission des finances et des affaires générales

06030 - Manifestations, réceptions et évènements

**Proposition d'attribution de subventions pour
congrès, colloques et autres manifestations**

Rapport n° CP/2018/060

Service gestionnaire :

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider du renouvellement au titre de 2018 d'une subvention de fonctionnement à une association et d'attribuer une subvention sollicitée par un établissement public pour l'organisation d'une manifestation.

1. Attribution de subventions de fonctionnement

Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC 67

Cette association sollicite le renouvellement de la subvention de fonctionnement du Département au titre de l'exercice 2018 afin d'assurer la continuité de ses activités dans le Bas-Rhin.

Animé par des bénévoles, cet organisme a pour but le soutien moral et la défense des intérêts matériels et moraux des veuves et des veufs civils, des orphelins et de leurs familles, et défend leurs droits. Il œuvre au quotidien pour accueillir, écouter, informer et accompagner toute personne touchée par le veuvage et ses conséquences. Depuis 2013, l'association accompagne les familles d'orphelins dans leurs démarches administratives et leur apporte soutien et écoute.

L'association tient une permanence deux fois par semaine à Strasbourg et organise des sorties pour les veuves et veufs civils.

Les bénévoles de l'association sont formés pour apporter une aide psychologique au veuvage et au deuil, pour accueillir les personnes touchées par le deuil, pour connaître et expliquer la législation en terme de droit du veuvage et pour apporter soutien et écoute.

Le montant de la subvention sollicitée de la part du Département s'élève à de 800 €.

Depuis 1975, cette association bénéficie de subventions départementales. Depuis 2013, cette association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 768 € par an.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 700 €.

La présente action se fonde sur l'article L3214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence du Département en matière d'action sociale.

2 Organisation de manifestations

Lycée Jean Monnet

Le lycée Jean Monnet de Strasbourg organisera la 17^{ème} édition du Carrefour des formations du 13 au 15 février 2018 à Strasbourg.

Cette manifestation, un forum d'information, s'adresse prioritairement aux élèves de 3^{ème} et de 2^{de}. Ce Carrefour des métiers est destiné à faire découvrir les formations professionnelles et technologiques présentes sur Strasbourg, Obernai/Erstein et Molsheim.

Chaque année, le centre culturel Marcel Marceau accueille près de 2 500 visiteurs lors de ces journées qui permettent aux élèves d'affiner et de préciser leurs choix d'orientation.

Le budget prévisionnel se présente ainsi :

DEPENSES	
Achat de fournitures	1 100,00 €
Frais de restauration et réception	1 600,00 €
<i>Communication</i>	1 900,00 €
Location de salle	9 500,00 €
TOTAL :	14 100,00 €

RECETTES	
Région	3 100,00 €
Département du Bas-Rhin	1 500,00 €
Eurométropole de Strasbourg	9 500,00 €
TOTAL :	14 100,00 €

Une participation financière de 1 500 € est sollicitée de la part du Département.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
44302	65-65738-023	17 500,00 €	17 500,00 €	700,00 €
44303	65-6574-023	2 500,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins – FAVEC 67 (subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018) : 700 €.

- Lycée Jean Monnet (17ème édition du Carrefour des formations du 13 au 15 février 2018 à Strasbourg) : 1 000 €.

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY